

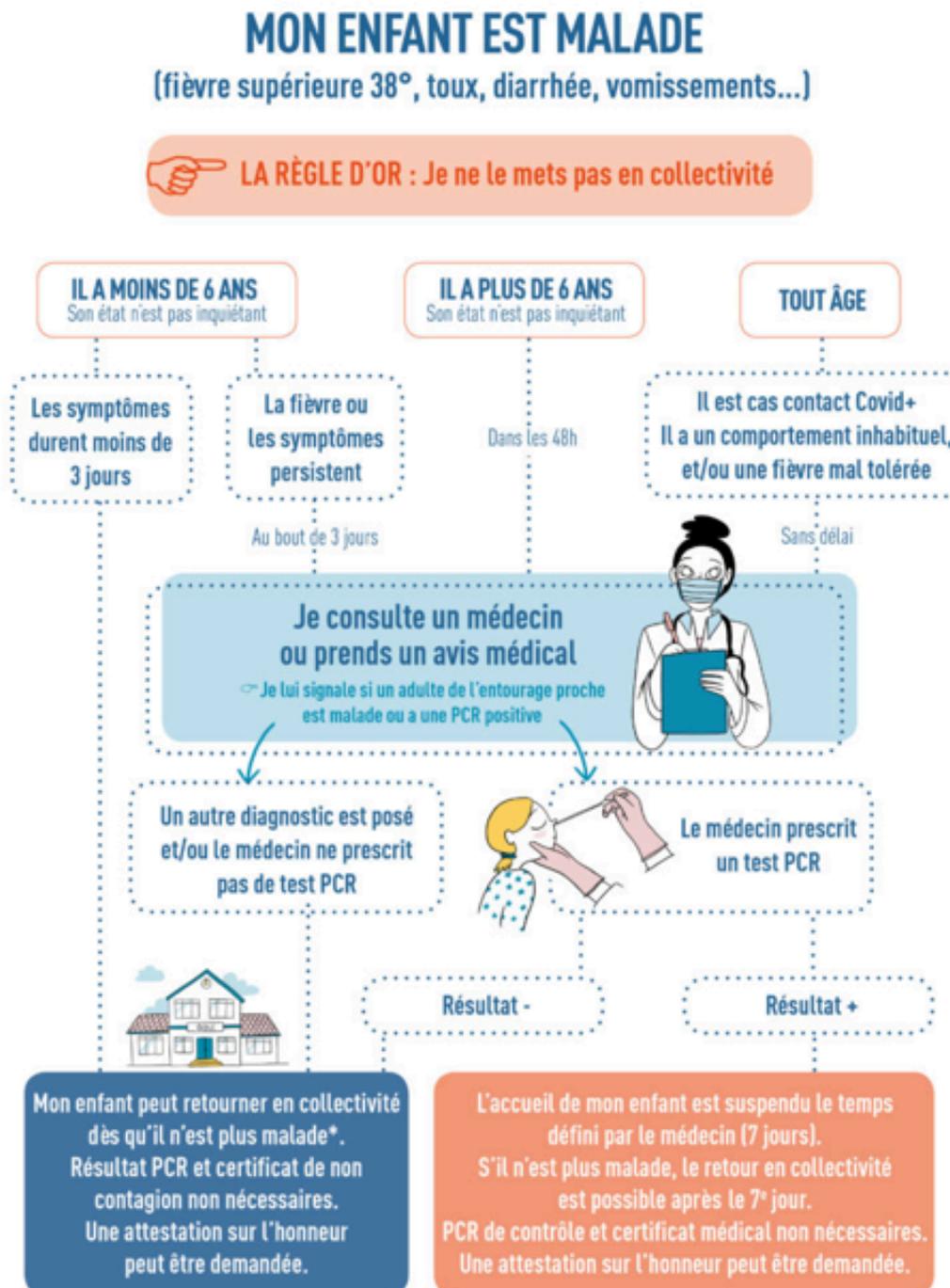
## RAPPELS sur les conduites à tenir en cas de suspicion OU de cas COVID19

### Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école ?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- **Porter un masque** (obligation préfectorale)
- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2,
- ne pas conduire à l'école les élèves dont un membre du foyer a été testé positivement,
- ne pas conduire à l'école les élèves identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires
- **informer le directeur d'école s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison**
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque.



## **1/ Mon enfant est cas contact**

### **Cas 1 : contact dans son entourage proche (sa famille)**

Si le sujet contact a un test PCR positif : l'enfant doit faire un test de dépistage sans délai. Dans l'attente du résultat, il ne pourra plus être accueilli à l'école.

- Si le test de l'enfant est positif, il est considéré comme étant malade et doit rester isolé pendant 7 jours, et éventuellement plus longtemps si des symptômes apparaissent. Dans ce cas, le retour en collectivité sera possible après la guérison. Un test de contrôle n'est pas nécessaire. Une attestation sur l'honneur\* peut être demandée. Demandez conseil à votre médecin.
- Si le test de l'enfant est négatif, il doit rester isolé pendant 7 jours minimum ou, si la personne testée positive de son entourage est symptomatique, jusqu'à la guérison de celle-ci. Un contrôle PCR pourra être réalisé 7 jours après le premier. Une attestation sur l'honneur\* pourra être demandée pour le retour en collectivité.

L'attestation sur l'honneur est en PJ de ce mail.

### **Cas 2 : contact en collectivité avec un adulte (enseignant, éducateur, ...) ou un autre enfant positif au Covid-19**

- Dans les établissements du 1er degré (maternelles, primaires) si l'adulte a respecté le port du masque et/ou si le contact est un enfant, l'enfant de moins de 11 ans n'étant pas considéré comme « contact à risque », il peut continuer à aller en collectivité en appliquant les gestes barrières.

## **2/Quand et pourquoi une classe ou un établissement peut fermer ?**

Si un seul enfant est positif au Sars-Cov-2, les classes ne seront pas fermées.

Si au moins 3 cas Covid+, issus de familles différentes et ne vivant pas sous le même foyer sont détectés dans une classe, celle-ci peut fermer.

## **3/Dans quels cas le contact-tracing est-il réalisé ?**

Le « contact-tracing » (dépistage COVID des contacts d'un sujet Covid +) ne sera fait que dans les circonstances suivantes :

- Si le sujet Covid-19 positif initial est un adulte encadrant (symptomatique ou non) :
  - En interaction rapprochée / fréquente avec l'enfant
  - ET qui ne portait pas de masque validé (au moins masque grand public Afnor 1)
- Si 3 enfants de fratries différentes sont Covid-19 positifs dans la même classe (= cluster / foyer de contagion)